

Note de présentation de la consultation sur le projet de structure de la NAF 2025

Introduction

Cette consultation vise à informer largement, et à recueillir les observations sur la nouvelle structure de la nomenclature d'activités française (NAF 2025), qui entrera en vigueur en 2025.

La nomenclature d'activités française (NAF) est emboîtée dans la nomenclature d'activités européenne (NACE), elle-même dérivée de la nomenclature internationale (ISIC). Du fait de cette structuration, qui vise à favoriser les comparaisons internationales, les révisions de ces nomenclatures sont nécessairement coordonnées.

La révision de la NAF s'inscrit ainsi dans le sillage des révisions des nomenclatures NACE et ISIC, dont les nouvelles structures ont été adoptées en 2022 et 2023, respectivement par le Comité du système statistique européen (CSSE) et par la Commission statistique des Nations unies (CSNU).

Instruction de la révision de la NAF

Le projet de structure de la NAF 2025 a été préparé par un groupe de travail du Cnis (Conseil national de l'information statistique). Cette structure s'inscrit rigoureusement dans celle de la NACE Rev.2.1, conformément au règlement européen¹. L'exercice a donc consisté à proposer de décomposer en sous-classes certaines classes (c'est-à-dire certaines des rubriques les plus fines) de la NACE Rev.2.1.

Les propositions de décomposition recueillies via le site du Cnis entre novembre 2022 et mars 2023, ou exprimées par les acteurs concernés lors de différents échanges, ont toutes été soigneusement examinées par une vingtaine de sous-groupes sectoriels. Ces sous-groupes comptaient non seulement des statisticiens, mais également d'autres utilisateurs de la nomenclature, notamment les représentants de nombreuses organisations professionnelles.

L'instruction a été conduite de façon coordonnée, selon une grille d'analyse et des critères communs définis par le groupe de travail du Cnis². Les critères de poids économique et d'opérabilité, en particulier, visent à favoriser la pertinence et la robustesse des classements utilisant la NAF.

Nous tenons à souligner que l'ensemble des décompositions retenues dans le projet de structure de la NAF 2025 a été discuté et approuvé par le groupe de travail du Cnis, suivant les recommandations motivées des sous-groupes, qui visaient à répondre autant que possible aux besoins exprimés, tout en respectant les contraintes imposées par la NACE et les critères retenus pour la NAF.

Consultation sur le projet de structure de la NAF 2025

Le principal objet de la présente consultation est de présenter le projet de structure de la NAF 2025 qui se dessine aujourd'hui, afin que tout utilisateur de la nomenclature puisse en prendre connaissance. Cette consultation permet également de signaler, s'il y a lieu, un défaut de nature à

¹ [RÈGLEMENT DÉLÉGUÉ \(UE\) 2023/137 DE LA COMMISSION du 10 octobre 2022](#)

² <https://www.cnis.fr/wp-content/uploads/2022/07/note-critres-gt-cnis-revision-naf-10052023.pdf>

entraver les usages de la nomenclature et des classements d'activités. En revanche, elle ne vise pas à relancer les discussions sur des questions déjà instruites et arbitrées et à remettre en cause une partie du travail effectué jusqu'à présent. Il est donc inutile ici de reformuler des propositions déjà soumises et analysées.

Nous précisons, par ailleurs, que lors de l'adoption de la nouvelle structure de la nomenclature ISIC, la Commission statistique des Nations unies a également retenu le principe d'un cycle de révision régulier des nomenclatures d'activités, qui permettra de procéder à des changements de manière plus agile et d'analyser les besoins en continu.

Ainsi, les observations recueillies dans le cadre de la présente consultation pourront alimenter la réflexion sur la révision suivante, même si elles ne peuvent pas à court terme être prises en compte.

Comment contribuer à la consultation

Si vous souhaitez formuler des observations sur le projet de structure de la NAF 2025, veuillez utiliser le formulaire mis à disposition à cet effet, téléchargeable sur le site du Cnis : [formulaire observations](#), et adresser votre contribution à revision-naf@insee.fr, avant le 12 septembre 2023.

Vous trouverez ci-après les liens vers

- le [projet de structure de la NAF 2025](#)
- les [principaux changements apportés aux nomenclatures d'activités](#)

Nous vous remercions de l'attention que vous portez à ces travaux, et de votre participation constructive.